

Centre Médico-Psycho Pédagogique de Pontivy / Guémené

Pour les enfants
et les adolescents
jusqu'à 20 ans



Qui sommes-nous ?

Le CMPP est un établissement de soins. Il accueille des enfants et adolescents de la naissance à 20 ans, qui connaissent un passage difficile ou sont en souffrance. Ces difficultés s'expriment souvent par des troubles du comportement ou de la scolarité.

L'action du CMPP

Différents types de prise en charge sont proposées au CMPP :

SOINS en orthophonie, en psychomotricité, de la psychothérapie.

ENTRETIENS psychologiques, avec les parents ou avec les membres de la famille.

GROUPES THERAPEUTIQUES avec des ateliers de jeux et d'expression, de lecture, de conte, d'écriture et d'art.

Seuls les parents sont habilités à inscrire leur enfant au CMPP. En cas de séparation des parents, l'exercice de l'autorité parentale demeure conjointe. C'est pourquoi nous travaillons avec les deux parents, tuteurs légaux.

Aucune action efficace n'est possible sans l'engagement réel et effectif de la famille et de l'enfant.

Le financement est pris en charge par l'Assurance Maladie.



L'équipe pluridisciplinaire

Directeur
M. Erwann LE FRANC

Médecin directeur
Dr. Blandine DIDIER

Médecins
Dr Françoise GEROT
Dr Marie-Annick BELLEC

Psychologues
Mme Bénédicte AUMON
Mme Hélène LAURENT
Mme Rozenn LE BOURSICOT
Mme Marion TOULLERON
M. Laurent PROUFF
M. David THOMAS

Orthophonistes
Mme Brigitte DEROO
Mme Sabine HAMON
Mme Sarah LEBLOND
Mme Patricia LE RUYET

Psychomotriciennes
Mme Hélène CHARPY
Mme Aurélie DACQUAY
Mme Géraldine GUYONVARCH
Mme Kristelle MARIN

Secrétaires
Mme Chrystèle AOUSTIN
Mme Laëtitia DIAWARA
Mme Anne FERERE

Agent de service
Mme Annie PENHOUET

Cette équipe de professionnels est soumise aux règles du secret professionnel. Elle a une mission de conseil, de prévention, de diagnostic et de traitement.



L'accompagnement proposé par le CMPP

1

Les secrétaires médicales du CMPP informent et procèdent à l'inscription de l'enfant par téléphone ou sur place. Ce contact est pris par les parents ou l'adolescent concerné, de leur propre initiative ou sur conseil de l'école, du médecin...

Le 1^{er} rendez-vous aura lieu avec l'un des trois médecins.

2

A l'issue du 1^{er} rendez-vous, le médecin peut proposer des bilans d'évaluation en orthophonie, psychomotricité, psychologie...

3

Après ces bilans, une réunion de synthèse permet de mettre en commun les observations de l'équipe au sujet de votre enfant.

Un échange entre les parents et un/des professionnel/s permet de restituer le compte-rendu des évaluations, de faire part de notre proposition de prise en charge et de convenir de ses modalités.

En fonction des disponibilités des intervenants, il peut exister un délai d'attente avant le début effectif de l'accompagnement. Cet accompagnement peut être ponctuel ou s'inscrire dans la durée. Les séances peuvent être régulières ou espacées.

4

En cours d'année, des réunions d'équipe et des rencontres périodiques avec les parents permettent de faire le point sur l'évolution de l'enfant afin d'ajuster la prise en charge nécessaire. L'arrêt de la prise en charge se décide en accord avec les parents et l'enfant / jeune.

CMPP de Pontivy

📍 8 rue Saint-Ivy
BP104 - 56303 PONTIVY CEDEX
☎ 02 97 37 39 23 - 02 97 25 85 95
✉ cmpp.pontivy-guemene@lespep56.com

Permanence d'accueil sur place :
Lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Antenne de Guéméné

📍 9 rue de Bellevue
56160 GUEMENE SUR SCORFF
☎ 02 97 38 26 67

